

SIMPLIFIEZ-VOUS LA TAXATION AVEC

N'ATTENDEZ PAS
POUR LA TÉLÉCHARGER ET
**SIMPLIFIEZ-VOUS
LA TAXATION !**



JE DÉCLARE

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION



PAIEMENT
EN LIGNE



CHOIX DES
MARCHANDISES



ESTIMATION
DE LA TAXE



QUITTANCES



WWW.JEDECLARE.PF



DÉCOUVREZ LA NOUVELLE APPLICATION **JE DÉCLARE**

Grâce à **JE DÉCLARE**, vous avez maintenant la possibilité de déclarer vos achats effectués à l'étranger et de payer la taxe forfaitaire directement depuis votre smartphone. C'est simple, pratique et sécurisé !



Au plus tôt 48h avant votre arrivée en Polynésie Française et jusqu'au passage en douane à l'aéroport de Tahiti Faa'a, vous pouvez déclarer tous les achats effectués pendant votre voyage grâce à la fonctionnalité

>> Déclarer mes marchandises <<

(bouteilles d'alcool, cigarettes, objets électroniques, articles de sport...)



Après saisie des informations, vos franchises et la taxe forfaitaire se calculent automatiquement !!

Vous n'avez plus qu'à régler la taxe due sur l'application.



À l'aéroport, vous passez la douane en toute facilité !

En cas de contrôle, il vous suffit de présenter votre QR code ou la quittance reçue sur votre messagerie.

